

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE MOSELLE

République Française
COMMUNE D'ABRESCHVILLER

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2026 s'est réunie sous la présidence de M. Emmanuel RIEHL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Sont présents : Emmanuel RIEHL, Brigitte JENIE, Félix GODART, Marie-Chantal BECKER, Jean-Marc ECKER, Marie-Paule HEILI, Wesley PIROT, Cindy KELLER, Cindy STADLER, Jessica PORZADNY, Joffrey KRIEG, Stéphane Alan MUNIER, Annabelle GAUTHIER, Noëlline KIENTZI.

Représentés : Eric DAENEN pouvoir à Brigitte JENIE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Felix GODART.

1. Installation de la nouvelle conseillère municipale

Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame Noëlline KIENTZI en tant que nouvelle conseillère municipale, suite à sa nomination au sein du conseil.

Le Conseil municipal prend acte de cette installation.

2. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Félix GODART est désigné comme secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Compte Financier Unique de la commune – Exercice 2025

Monsieur Félix GODART, Adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Ce document retrace l'exécution réelle du budget communal et permet d'en apprécier la sincérité, la transparence et les équilibres financiers.

Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 549 366,31 €, provenant principalement de la fiscalité locale, des dotations de l'État et des produits des services.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 468 271,76 €, correspondant notamment aux charges de personnel, aux charges courantes et aux services rendus à la population.

Il en résulte une épargne brute de 81 094,55 €, traduisant la capacité de la commune à dégager des marges pour financer ses investissements.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 348 325,32 €, ayant permis de financer les opérations d'équipement réalisées en 2025, notamment une partie des voiries, le colombarium et divers travaux bâtimentaires. Les recettes d'investissement s'élèvent à 375 036,74 €, composées notamment de subventions et de ressources propres.

Il en résulte un excédent d'investissement de 26 711,42 €, confirmant un bon équilibre de financement de la section.

Résultat global :

L'exercice 2025 se traduit par une situation financière équilibrée, avec des résultats positifs tant en fonctionnement qu'en investissement.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, se retire de la salle au moment du vote.

Après délibération, le Compte Financier Unique est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

délibération D_2026_3_1 : compte financier unique (CFU) commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU du budget principal pour l'année 2025 de la commune d'Abreschviller ;

Vu le Compte Financier Unique du budget principal 2025 de la commune d'Abreschviller ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés de la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, M. le maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune d'Abreschviller,*
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

4. Compte Financier Unique – Budget annexe de l'eau – Exercice 2025

Monsieur Félix GODART, Adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025.

Ce budget retrace la gestion du service public de l'eau potable et permet d'apprécier l'équilibre financier ainsi que les investissements réalisés sur le réseau.

Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 144 615,67 €, provenant principalement de la facturation du service de l'eau.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 176 656,74 €, comprenant notamment les charges d'exploitation et de gestion du service.

Il en résulte un déficit de fonctionnement de 32 041,07 €.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que ce déficit de fonctionnement doit être mis en perspective avec le fait que la commune n'a pas augmenté, depuis plusieurs années, le prix de l'eau ni celui de l'abonnement, contrairement à d'autres communes du secteur qui ont procédé à des hausses régulières.

Section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 264 152,11 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 108 114,43 €, comprenant notamment :

- 58 620 € de remboursement du capital de la dette,
- 30 002,47 € de travaux réalisés sur le réseau d'eau potable,
- le solde correspondant aux autres opérations d'équipement.

Il en résulte un excédent d'investissement de 156 037,68 €, traduisant une bonne capacité de financement des investissements.

Analyse générale :

L'exercice 2025 met en évidence une tension sur la section de fonctionnement, avec un déficit à surveiller, mais une situation d'investissement favorable permettant de poursuivre la modernisation du réseau.

Intervention :

Monsieur Stéphane MUNIER demande à Monsieur le Maire si des investissements sont prévus sur le budget de l'eau. Monsieur le Maire répond que la commune dispose de conduites relativement récentes suite aux nombreux travaux réalisés ces dernières années, et qu'il convient désormais d'envisager un investissement portant sur la télérelève des compteurs d'eau.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après délibération, le Compte Financier Unique du budget annexe de l'eau est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

délibération D_2026_3_2 : compte financier unique (CFU) eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU du budget eau pour l'année 2025 de la commune d'Abreschviller ;

Vu le Compte Financier Unique du budget eau 2025 de la commune d'Abreschviller ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés de la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, M. le maire n'ayant pas pris part au vote :

- *Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget eau de la commune d'Abreschviller,*
- *Donne pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

5. Affectation du résultat de la commune

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

Il est constaté un excédent de fonctionnement de **81 094,55 €**.

Sur proposition de Monsieur Félix GODART, il est décidé que cet excédent sera intégralement reporté en section d'investissement pour l'exercice 2026.

Après délibération, cette affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_3 : affectation résultat commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- *affectation en investissement C/1068 : 81 094,55 €.*

6. Affectation du résultat du budget de l'eau

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025.

Il est constaté un déficit de la section de fonctionnement de **32 041,07 €**, qui sera reporté sur l'exercice 2026.

Sur proposition de Monsieur Félix GODART, cette affectation est soumise au vote.

Après délibération, l'affectation du résultat du budget de l'eau est adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_4 : affectation résultat eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau comme suit :

- *déficit de résultat de fonctionnement reporté C/002 : 32 041,07 €.*

7. Fiscalité locale – Taux des impôts locaux

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité locale, inchangés depuis 2004.

Il présente les taux applicables :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24,39 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 104,95 %**
- **Taxe d'habitation (TH) : 56,54 %**

Monsieur le Maire expose l'historique des taux, notamment le niveau élevé de la taxe foncière sur le non bâti, et rappelle les efforts réalisés par la commune ces dernières années. Il souligne notamment les économies effectuées, en particulier par le non-remplacement de certains postes, tout en précisant qu'un service périscolaire a été créé afin d'améliorer le service rendu à la population. Il indique également que l'organisation des postes des agents communaux a été adaptée afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Madame Noëlline KIENTZI interroge sur l'impact des baisses de dotations de l'État pour la commune.

Monsieur le Maire répond que cet impact reste relativement limité ces dernières années, en comparaison des conséquences plus importantes liées notamment au dispositif Natura 2000 et à des engagements non tenus par l'État.

Monsieur Stéphane MUNIER demande le taux d'endettement de la commune par habitant.

Monsieur Emmanuel RIEHL répond que le taux avait augmenté ces dernières années étant donné l'investissement de plus de 8 000 000€ depuis 2008.

Monsieur Félix GODART indique qu'il communiquera prochainement ces éléments au Conseil municipal.

Après délibération, les taux des impôts locaux sont maintenus et adoptés à l'unanimité.

délibération D_2026_3_5 : fiscalité locale, taux des impôts locaux

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- *taxe foncière sur les propriétés bâties* : 24,39 %
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties* : 104,95 %
- *taxe d'habitation* : 17,60 %

CHARGE Monsieur le Maire

- *de notifier cette décision aux services préfectoraux*
- *de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.*

8. Budget primitif de la commune – Exercice 2026

Monsieur Félix GODART, Adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

Ce budget s'équilibre à :

- **1 606 356 €** en section de fonctionnement
- **1 091 698,12 €** en section d'investissement

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- 707 500 € de charges à caractère général
- 568 000 € de charges de personnel
- 110 000 € de charges de gestion courante
- 27 968 € de charges financières
- 19 000 € de charges exceptionnelles

Ces dépenses permettent d'assurer la continuité et la qualité du service public.

Les recettes de fonctionnement se composent notamment de :

- 395 300 € de produits des services
- 83 015 € d'impôts et taxes
- 381 554 € de dotations et subventions
- 93 000 € d'autres produits

Il est précisé que les recettes ont été évaluées de manière sincère et prudente.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'élève à 1 091 698,12 €.

Parmi les principales opérations prévues :

- 500 000 € pour la réfection du toit de l'église
- 300 000 € pour des travaux de voirie
- 10 000 € pour la baie de brassage de la mairie
- 30 000 € pour le dôme du tennis couvert

Ces investissements répondent notamment à des enjeux de préservation du patrimoine communal, de sécurité des usagers et d'amélioration du cadre de vie.

Interventions :

Madame Noëlline KIENTZI demande si la commune dispose encore de capacités d'endettement.

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, répond qu'il est important de continuer à investir afin de développer la commune et de poursuivre les projets engagés.

Monsieur Stéphane MUNIER interroge sur la charge de personnel de 568 000 € et souhaite connaître le nombre de postes correspondant.

Monsieur le Maire répond en précisant le nombre d'agents employés par la commune ainsi que la répartition au sein des différents services.

Monsieur Félix GODART précise que ce budget traduit une volonté de maintenir un service public de qualité tout en poursuivant une politique d'investissement maîtrisée et anticipée.

Après présentation, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 est soumis au vote du Conseil municipal.

Résultat du vote :

- 1 abstention (Madame Noëlline KIENTZI)

- le reste des membres présents vote pour
Le budget est adopté.

délibération D_2026_3_6 : budget 2026 commune

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2026 présenté par le maire et l'arrêt comme suit :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	: 1 606 356,00 €
		- recettes	: 1 606 356,00 €
- section d'investissement	:	- dépenses	: 1 121 698,12 €
		- recettes	: 1 121 698,12 €.

9. Budget primitif du budget annexe de l'eau – Exercice 2026

Monsieur Félix GODART, Adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le budget prévisionnel 2026 du budget annexe de l'eau.

Ce budget traduit les orientations financières du service de l'eau potable pour l'année à venir, dans un objectif de continuité du service public et de sécurisation du réseau.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est présentée à l'équilibre.

Les recettes s'élèvent à **218 530 €**, issues principalement de la facturation du service de l'eau. Les dépenses de fonctionnement sont également fixées à **218 530 €**, couvrant l'ensemble des charges d'exploitation, d'entretien et de gestion du service.

Section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à **523 953,98 €**, intégrant notamment un report d'excédent des exercices précédents.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **138 111,96 €**, réparties comme suit :

- 58 619,96 € pour le remboursement des emprunts,
- 30 000 € pour les installations, matériel et outillage techniques,
- 30 000 € de travaux sur le réseau d'eau potable,
- 19 492 € correspondant à des opérations avec des tiers.

Il en résulte un excédent prévisionnel d'investissement de **385 842,02 €**, contribuant à renforcer la capacité de financement du service.

Orientations générales :

Le budget 2026 du service de l'eau s'inscrit dans une logique de maintien de l'équilibre en fonctionnement et de poursuite des investissements nécessaires à la qualité du réseau.

Après présentation, le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2026 est soumis au vote du Conseil municipal et adopté à l'unanimité.

Intervention :

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, félicite Monsieur Félix GODART pour son excellent travail, tant sur la préparation des budgets que sur la communication et l'avancement des dossiers qui lui sont confiés.

délibération D_2026_3_7 : budget 2026 eau

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2026 présenté par le maire et l'arrêt comme suit :

- section d'exploitation	:	- dépenses	: 218 530,00 €
		- recettes	: 218 530,00 €
- section d'investissement	:	- dépenses	: 138 111,96 €
		- recettes	: 523 953,98 €.

10. Réfection de la voirie – Chemin des Noisetiers

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, rappelle qu'une précédente délibération avait déjà été prise concernant ce dossier. Toutefois, à la suite de la réception de nouveaux devis ainsi que des demandes formulées par la Communauté de communes de Sarrebourg, il convient de procéder à une nouvelle délibération.

Il est proposé de retenir l'entreprise **LINGENHELD** pour la réalisation des travaux de réfection de la voirie du chemin des Noisetiers, pour un montant de **26 908,50 € HT**, soit **32 290,20 € TTC**.

Après délibération, cette proposition est soumise au vote.

La décision est adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_8 : réfection voirie chemin des Noisetiers

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour la réfection de la voirie chemin des Noisetiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Lingenheld pour un montant de 26 908,50 € HT.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° D-2026-1-12 du 13.01.2026

11. Réfection de la voirie – Rue des Roches

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, présente au Conseil municipal le projet de réfection de la voirie de la rue des Roches.

Il est rappelé la nécessité de réaliser ces travaux afin d'améliorer l'état de la voirie et la sécurité des usagers.

Il est proposé de retenir l'entreprise **LINGENHELD** pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de **43 638,40 € HT**, soit **52 366,08 € TTC**.

Après présentation du dossier, la proposition est soumise au vote du Conseil municipal.

La décision est adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_9 : réfection voirie rue des Roches

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour la réfection de la voirie rue des Roches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Lingenheld pour un montant de 43 638,40 € HT.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° D-2026-1-13 du 13.01.2026

12. Réfection de la voirie – Route de la Vallée des loups

Il est proposé de retenir l'entreprise **LINGENHELD** pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de **83 527,45 € HT**, soit **100 232,94 € TTC**.

délibération D_2026_3_10 : réfection voirie Vallée des Loups

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour la réfection de la voirie Vallée des Loups.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Lingenheld pour un montant de 83 527,45 € HT.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° D-2026-1-11 du 13.01.2026

13. Réfection de la voirie – Route de la Basse Frenztz

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, présente au Conseil municipal le projet de réfection de la voirie de la route de la Basse Frenztz.

Il est rappelé la nécessité d'engager ces travaux afin d'améliorer l'état de la chaussée et de soutenir une entreprise du village, la pisciculture Messang, qui dépend de cette voie comme unique accès à son site.

Trois devis ont été proposés par les entreprises **COLAS**, **LINGENHELD** et **STV**.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise **STV**, pour un montant de **5 400 € HT**, soit **6 480 € TTC**.

Monsieur le Maire précise par ailleurs être en négociation avec l'ONF concernant une prise en charge partielle du financement. Le reste du coût serait réparti entre les communes de **Saint-Quirin** et **Abreschviller**, à parts égales.

Intervention :

Monsieur Jean-Marc ECKER, Adjoint au Maire, indique que les agents communaux interviendront en amont des travaux afin de remettre en état les principaux nids-de-poule présents sur la voirie, permettant ainsi d'éviter un surcoût lié à une intervention supplémentaire de l'entreprise.

Après délibération, la proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_11 : réfection voirie route de la Basse Frenztz

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour la réfection de la voirie route de la Basse Frenztz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise STV pour un montant de 5 400 € HT.

Le financement est en cours de négociation avec l'ONF ainsi qu'une répartition avec la commune de Saint-Quirin.

14. Réfection du dôme du tennis couvert

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, présente au Conseil municipal le projet de réfection du dôme du tennis couvert.

Il expose les conséquences des infiltrations d'eau constatées ces dernières années, rendant nécessaire la réalisation de travaux afin d'assurer la pérennité de l'équipement et la sécurité des usagers.

Le coût des travaux est fixé à **23 518 € HT**. Une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Région Grand Est, à hauteur de 50 %, dans le cadre du dispositif d'aide à la réhabilitation des structures sportives.

Monsieur Félix GODART précise qu'il s'agit d'une aide régionale dédiée à la réfection des structures sportives, finançant jusqu'à 50 % du montant hors taxes, dans la limite de 40 000 €, et réservée aux communes de moins de 1 500 habitants.

Après délibération, la proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_12 : réfection dôme tennis couvert

Le maire expose au conseil municipal le projet de réfection du dôme du tennis couvert.

Le montant des travaux est estimé à 23 518 € HT.

Cette opération peut faire l'objet d'un accompagnement de la Région Grand Est (dispositif "Campagne sportive : soutien aux infrastructures sportives en milieu rural").

Ces travaux pourront être réalisés dans leur totalité en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide de la Région Grand Est (dispositif "Campagne sportive : soutien aux infrastructures sportives en milieu rural").

15. Subvention 2026 – Tennis Club

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, présente au Conseil municipal les demandes de subventions formulées par le Tennis Club pour l'année 2026.

Le club sollicite deux aides :

1. Acquisition de laveuses type Kärcher pour l'entretien de la moquette des courts de tennis :

Le montant total de l'opération s'élève à **4 465 €**.

Le club a déjà obtenu une aide du Département d'un montant de **1 780 €**, correspondant à 80 % du financement avec la participation de la commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention communale de **1 780 €**.

2. Aide de fonctionnement :

Il est également proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **900 €**.

Après délibération, ces propositions sont soumises au vote.

Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

délibération D_2026_3_13 : subvention 2026 tennis club

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2026 :

*- Tennis Club de Phalsbourg : 1 780 € pour le matériel d'entretien,
900 € de subvention de fonctionnement.*

16. Convention – Location des salles des fêtes pour les collectes de sang

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, présente au Conseil municipal le projet de convention relatif à la mise à disposition des salles des fêtes pour l'organisation des collectes de sang.

Il est rappelé l'importance de soutenir les actions de l'Établissement Français du Sang et de faciliter l'organisation de ces collectes sur le territoire communal.

Avant l'ouverture des discussions, Madame Brigitte JENIE quitte la salle du Conseil municipal, étant concernée en raison de son implication au sein de l'association.

Monsieur le Maire précise que la salle des fêtes est mise à disposition de l'Établissement Français du Sang pour un montant de **75 € par collecte**, somme ensuite reversée à l'association du don du sang d'Abreschviller. Il indique que ce choix d'une location payante plutôt que de la gratuité s'explique par la baisse progressive des aides versées par l'EFS aux associations locales organisant les collectes.

La convention prévoit les modalités de mise à disposition des salles dans le cadre de ces collectes, dans un objectif de continuité du service public et de soutien aux actions de santé publique.

Après délibération, la proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_14 : convention location salle des fêtes (collectes sang)

Le maire présente au conseil municipal la convention à signer avec l'Etablissement Français du Sang Grand Est pour la location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

17. Emplois saisonniers

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, présente au Conseil municipal la nécessité de recourir à des emplois saisonniers afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux durant la période estivale.

Quatre candidatures ont été reçues. Deux candidatures ne sont pas recevables :

- l'une en raison du règlement communal qui prévoit qu'un agent saisonnier ne peut être recruté qu'une seule fois au total, le candidat ayant déjà travaillé l'année précédente ;
- l'autre en raison de l'âge du candidat, non conforme aux conditions fixées.

Sont donc retenus :

- Monsieur Benjamin KUBLER
- Monsieur Gabin LAMIGE

Après délibération, la proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire s'interroge par ailleurs sur l'opportunité de modifier le règlement pour les années à venir, afin de fixer un âge minimum de 18 ans pour les candidatures aux emplois saisonniers.

délibération D_2026_3_15 : emplois saisonnier

Le conseil municipal a désigné les personnes suivantes pour la période estivale :

- Benjamin KUBLER
- Gabin LAMIGE.

18. Motion de soutien au collège des Deux Sarres

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, présente au Conseil municipal une motion de soutien en faveur du collège des Deux Sarres.

Il est rappelé l'importance de cet établissement pour le territoire, tant en matière de service public d'éducation que d'attractivité locale, ainsi que la nécessité de soutenir son maintien et la qualité de son fonctionnement.

Cette motion vise plus particulièrement à s'opposer à toute fermeture de classe au sein de l'établissement.

Après délibération, la motion est soumise au vote du Conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_16 : motion de soutien (collège des 2 Sarres)

Le maire présente au conseil municipal la motion du Conseil d'Administration du collège des Deux Sarres de Lorquin relative au maintien des divisions de 4ème et de 3ème à la rentrée 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte une motion de soutien contre la fermeture de classe.

19. Liste annuelle du jury criminel

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, fait procéder au tirage au sort de la liste annuelle du jury criminel par les conseillers municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale communale, en vue de la constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises.

Après tirage, les trois personnes suivantes sont désignées :

- Madame Anne-Laure BRONNER
- Madame Noémi BIANCATO
- Monsieur Philippe CLAUDON

Le Conseil municipal prend acte de cette des désignations.

délibération D_2026_3_17 : liste annuelle jury criminel

Le tirage au sort effectué conformément à l'article 261 du Code de Procédure Pénale a nommé les personnes suivantes pour l'année 2026 :

- Marie-Laure BRENNER,
- Noémie BIANCATO,
- Philippe CLAUDON.

20. Acceptation du chèque du Conseil de Fabrique

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, informe le Conseil municipal que ce point n'était pas initialement inscrit à l'ordre du jour. Il demande donc aux conseillers municipaux s'ils acceptent son ajout en séance. Il est précisé que, en cas d'opposition d'un conseiller, ce point serait reporté au prochain Conseil municipal de juin. L'ensemble des conseillers municipaux donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Monsieur le Maire présente ensuite la proposition d'acceptation d'un chèque émis par le Conseil de Fabrique. Il est précisé qu'un chèque d'un montant de **37 500 €**, remis par Monsieur François SCHMITT, Président du Conseil de Fabrique, est destiné à contribuer au financement des travaux de réfection du toit de l'église. Cette somme sera affectée spécifiquement à cette opération d'investissement. Après délibération, la proposition est soumise au vote du Conseil municipal et adoptée à l'unanimité.

délibération D_2026_3_18 : participation du Conseil de Fabrique aux travaux de l'église
Le maire rappelle au conseil municipal les travaux en cours de réfection de la toiture de l'église. Le Conseil de Fabrique d'Abreschviller participerait au financement des travaux à hauteur de 37 500 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce versement et autorise le maire à émettre le titre de recette au compte 1328.

21. Divers

Monsieur le Maire, Emmanuel RIEHL, ouvre le point « Divers » afin de permettre aux membres du Conseil municipal d'aborder différents sujets d'information.

- Achat d'un groupe électrogène :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'achat d'un groupe électrogène, relevant de sa délégation, acquisition jugée nécessaire pour le bon fonctionnement des services communaux.

- Programme du bicentenaire de la naissance de Chatrian :

Le programme est présenté au Conseil municipal.

- Repas des Aînés :

Monsieur le Maire informe du report du repas des Aînés au **11 octobre 2026**, en raison des festivités liées au bicentenaire.

- Prochains conseils municipaux :

Les prochaines dates sont fixées aux **9 juin** et **7 juillet**.

- Scierie d'Abreschviller :

Présentation des repreneurs présents en séance ainsi que des projets envisagés pour le site.

- Cérémonies du 8 mai et du 14 juillet :

Présentation des manifestations patriotiques. La cérémonie du **14 juillet** pourrait se tenir sur la commune de **Hartzviller**.

- Passation de commandement du 1er RCH :

Présentation de la cérémonie de passation de commandement prévue le **10 juin** sur la commune d'Abreschviller.

- Journée citoyenne :

Le Maire évoque la volonté de relancer une journée citoyenne et souligne l'importance de l'exemplarité des élus en y participant activement, ainsi que les associations.

- Commissions communales :

Madame Noëline KIENTZI demande à intégrer la commission finances-forêt-travaux.

Les prochaines réunions sont fixées comme suit :

- 21 mai : commission affaires scolaires, sociales et économiques

- 27 mai : commission finances-forêt-travaux

- Dons de livres :

Les livres retirés de la bibliothèque seront donnés au profit de l'association Terre Humaine.

- Nouveau site internet de la commune :

Présentation du nouveau site internet communal, conçu par Monsieur Félix GODART avec l'aide des agents techniques, d'habitants volontaires et des élus.

La séance est levée à **22h40**.

